

Que dit la loi ?

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a rénové le cadre global, défini par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992 qui avaient bâti les fondements de la politique française de l'eau : instances de bassin, redevances, Agences de l'eau, outils de planification. Les milieux humides des Monts de la Madeleine et des Bois Noirs font parties des bassins versants de l'Allier et de la Loire en Rhône-Alpes et dépendent donc de l'Agence de l'eau du bassin Loire Bretagne.

Un des axes de la LEMA est de se donner les outils en vue d'atteindre en 2015 l'objectif de « bon état » des eaux, fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2000 (DCE). Actuellement, le SDAGE Loire Bretagne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), tout juste révisé (2010-2015), a traduit la loi et pose parmi ses grandes orientations "la préservation des zones humides et de la biodiversité" ainsi que celle des "têtes de bassins versants". Il impose la compatibilité des documents d'urbanisme (Schéma de COhérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, carte communale) avec ses grandes orientations.

En tant que particuliers, nous sommes également tributaires de ces lois : tous travaux en zone humide est soumis à des obligations (Déclaration ou Autorisations au-delà d'un certain seuil ou pour certains types de travaux).

Que faire ?

1/ Si vous avez un doute sur la présence d'une **zone humide sur votre propriété ou votre exploitation**, vérifiez auprès du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine si une zone humide est déjà répertoriée ou contactez les services de l'ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Loire
Z.I Le Bas Rollet -14 allée de l'Europe
42 780 LA FOUILLOUSE
Tel. : 04 77 36 47 19



Allier
6 fbg Paluet
03500 SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE
Tel. : 04 70 45 68 82

2/ Quel est le règlement d'urbanisme applicable sur ces terrains ?

Actuellement aucun (Plan d'Occupation des Sols, Règlement National d'Urbanisme) ne les prend en compte, mais lors de leur révision, le règlement devra les intégrer selon l'obligation de compatibilité avec le SDAGE et les terrains en zone humide seront alors soumis à des règles de gestions particulières.

3/ Que faire alors si j'ai des travaux de prévus sur mon terrain ?

Pour tous travaux/aménagements, renseignez vous auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires) de votre département :

Agence du Roannais
22 r Mulsant BP 502 42300 ROANNE cedex
Tel. : 04 77 23 71 23



délégation territoriale Vichy.
9 pl Félix Cornil 03300 CUSSET
Tel. : 04 70 97 14 70

Pour tout conseil technique sur la gestion ou l'aménagement de ces espaces, n'hésitez pas à contacter l'ONEMA ou la chargée de mission eau et zones humides au SMMM.



FICHE DE TERRAIN LES ZONES HUMIDES

INSTRUCTION
DIRECTION
DEPARTEMENTAIRE

N°0

Du fait des fortes précipitations d'influence océanique qui arrosent le massif par l'ouest, les Monts de la Madeleine sont riches d'une multitude de milieux humides. Depuis quelques années, on entend souvent parler de « zones humides ». En effet, suite à une prise de conscience de l'impact des activités humaines sur les milieux aquatiques, le contexte législatif a fortement évolué.

Vous avez dit « zones humides » ?

Derrière ce terme existent de multiples milieux naturels ou anthropiques* que l'on différencie des milieux aquatiques (en eau libre). La loi sur l'eau de 1992 (L.211-1 du code de l'environnement) les définit comme étant " les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ".



Prairie humide palustre à joncs glauques

Il suffit d'un seul des trois critères suivants pour caractériser une zone « humide » selon la loi de Développement des Territoires Ruraux de 2005 :

- La présence de **sols hydromorphes** qui se caractérisent par leur saturation en eau de façon prolongée (sols où l'on observe souvent des tâches de rouille),
- Une **végétation hygrophile** (présence d'espèces ou de groupement d'espèces, nommés habitats, qui recherchent la présence d'eau),
- Des signes d'inondabilité (côte de crue, niveau phréatique ou de marée).

Voici des plantes caractéristiques de ces milieux : Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), sphaignes (mousses caractéristiques des milieux tourbeux), massettes (*Typha*), joncs (*Juncus*), Cardamine des prés (*Cardamine pratensis* L), Renouée Bistorte (*Polygonum bistorta* L.), Succise des Prés (*Succisa pratensis*), etc...



Cardamine pratensis L.



Dactyloctenium aegyptium
et *Polygonum bistorta* L.



Typha latifolia



Drosera rotundifolia



Lycopodium annotinum

*Milieux créés par l'activité humaine.

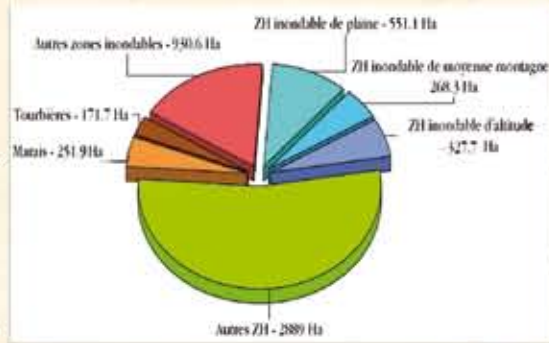
Un 1^{er} inventaire à l'échelle du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine a été réalisé en 2008. Il n'est pas exhaustif et sera complété progressivement. Il a permis de recenser 5390 ha de zones humides soit plus de 5% du territoire, ce qui est exceptionnel. La majorité se situe en tête de bassins versants* des rivières Aix, Sichon, Besbre et Barbenan. Ce sont essentiellement des prairies humides et zones inondables (parcelles pâturées ou mises en culture en bordure de cours d'eau). Les sources et suintements, mégaphorbiaies**, étangs, mares, marais, forêts humides en font également parties. La particularité des Monts de la Madeleine est due à la présence de milieux peu courants comme les tourbières de l'Etui et du plateau de la Verrerie.

Plateau de la Verrerie, tourbière bombée en cours d'assèchement avec présence de bruyères et de genêts



Typologie des zones humides répertoriées sur les Monts de la Madeleine :

- Zones humides inondables (d'altitude, de moyenne montagne, de plaine, autres zones inondables)
- Tourbières (hautes actives, hautes dégradées, basses, de transition)
- Marais (de fond, de pente)
- Autres zones humides (de fond, de pentes)



Pourquoi les zones humides sont-elles importantes ?

Espaces de transitions entre la terre et l'eau, les zones humides présentent une forte diversité biologique et remplissent de nombreuses fonctions qui ont des incidences positives sur l'environnement et les activités humaines.

En effet, elles jouent un rôle important en tant qu'espace de stockage et dans la régulation des écoulements d'eau de surface et souterrains. D'une part lors de fortes précipitations, elles représentent autant d'espaces de stockage qui limitent la montée des eaux (la crue) dans le cours même des rivières. De plus, les cours d'eau, fonctionnant comme des drains durant la période estivale, sont alimentés en partie par l'apport des zones humides. D'autre part, l'eau qui stagne est filtrée par les végétaux qui utilisent les nutriments (Azote, Phosphate, Nitrate..) et a également le temps de réalimenter les nappes en profondeur. (voir schéma ci-contre)



Bergeronnette des ruisseaux



Ces zones humides ont bien sûr des fonctions économiques importantes (alimentation en eau potable, usages agricoles : pâturage et cultures fourragères, production de saules...) et des fonctions paysagères, sociales et culturelles dont dépendent certaines activités de loisirs (pêches, détente, découverte...).



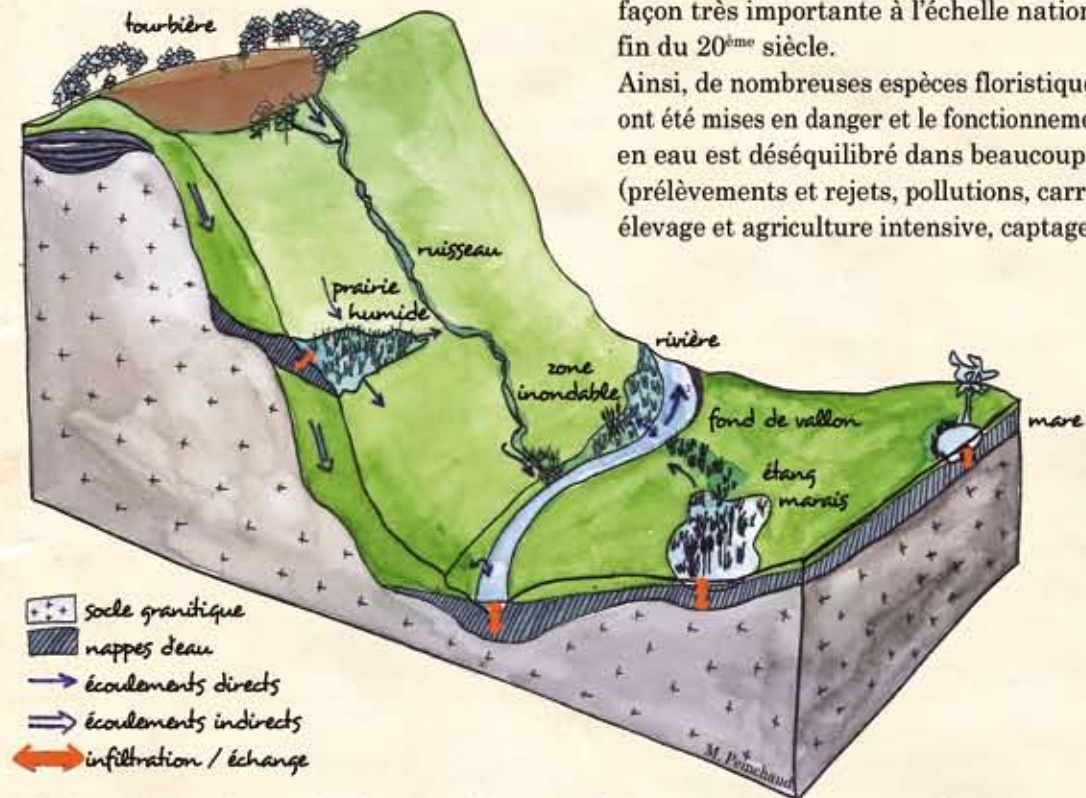
Triton alpestre

Par ailleurs, les zones humides sont essentielles dans les cycles de vie de certaines espèces. Elles servent d'étape migratoire, de lieu de reproduction, d'abri, d'hivernage et de nourrissage pour de très nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, de batraciens et de poissons. 50% des espèces d'oiseaux d'eau et 30 % des plantes menacées dépendent des zones humides. Elles constituent ainsi un réservoir de biodiversité.

De façon générale, le fonctionnement écologique de l'ensemble de ces milieux gorgés d'eau est en interaction avec les ruisseaux, rivières et nappes phréatiques et constitue un réseau d'eau aux échanges complexes. Il existe, en effet, une réelle solidarité amont-aval à l'échelon du bassin versant* lié à la circulation de l'eau. Ces milieux sont donc interdépendants.

Ces espaces ont cependant été drainés ou comblés de façon très importante à l'échelle nationale durant la fin du 20^{ème} siècle.

Ainsi, de nombreuses espèces floristiques et faunistiques ont été mises en danger et le fonctionnement de la ressource en eau est déséquilibré dans beaucoup de lieux (prélèvements et rejets, pollutions, carrières, industries, élevage et agriculture intensive, captage des sources...)



- ⊕⊕⊕ soile granitique
- ▨ nappes d'eau
- écoulements directs
- ⇨ écoulements indirects
- ↔ infiltration / échange

* Surface dont toutes les eaux pluviales, de ruissellement ou d'infiltration, s'écoulent par gravité vers le cours d'eau.

Le plus souvent délimité par la ligne de crête (passant par les plus hauts points).

**Végétation haute de bord de cours d'eau comme la Doronique d'Autriche (*Doronicum austriacum* Jacq.) ou la Laitue de Plumier (*Cicerbita plumieri*) qui annonce un boisement prochain à base d'Aulnes et de Frênes.